

FICHE SIGNALÉTIQUE
ENCRE UV
LEUCOPHOR B-635 LIQUIDE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR

LABORATOIRE MAG QUÉBEC INC.
1219, Vincent Massey
Québec (Québec) Canada, G1N 1N2

☎ 418-681-5540 ou 1-800-475-8862
☎ 418-681-1929
COURRIEL : info@laboratoiremagquebec.com

URGENCE : CANUTEC : 613-996-6666

CENTRE ANTI- POISON 1-800-463-5060

NOM DU PRODUIT :

ENCRE UV - LEUCOPHORE B-635 LIQUIDE

Date de révision :	2018-01-01
Date d'entrée en vigueur :	2008-11-03
Date d'expiration :	2021-01-01

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers physiques :

Le contact avec les yeux ou la peau peut causer de l'irritation. L'inhalation de vapeurs ou de bruines peut irriter les voies respiratoires. Le contact avec les yeux ou la peau peut causer de l'irritation. L'inhalation de vapeurs ou de bruines peut irriter les voies respiratoires.

Dangers pour la santé et l'environnement :

Pas de données

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Description d'utilisation du produit :

Agent pour le papier ou le textile

Identité chimique :

Agent d'azurage à base de stilbène

Nom commun, synonymes :

Leucophor B-635 liquide

Code du produit :

245822 Version no. : 01

Formule :

Confidentielle

Simdut :

Non-contrôlé

Mélange :

L'identité chimique et la ou les plages de concentration de tous les composants qui sont définis comme dangereux selon les critères du SGH et sont présents au-dessus de leur valeur-seuil.

NOTA : En ce qui concerne les informations sur les composants, la réglementation prévue par l'autorité compétente relative aux informations commerciales confidentielles est prioritaire par rapport aux règles d'identification des produits

4. PREMIERS SECOURS

Information générale selon les différentes voies d'exposition :

Respiratoire : Porter la victime à l'air frais. Lui donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si elle a cessé de respirer ou si elle respire difficilement. Des soins médicaux appropriés sont requis sans tarder. Ne pas faire boire si la victime s'est évanouie.

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2018-01-01
Date d'entrée en vigueur : 2008-11-03
Date d'expiration : 2021-01-01

- Cutanée :** Enlever tout vêtement souillé et laver les parties atteintes avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Si des rougeurs ou une irritation surviennent, consulter un médecin.
- Oculaire :** Laver immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. S'assurer d'un bon rinçage en relevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Par la suite, consulter rapidement un médecin.
- Orale :** En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agent extincteurs approprié :

Eau en bruine – CO₂ – Agent chim. Sec

Mousse, type : Alcool

Autre moyen : N/D

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire isolant autonome et des vêtements de protection appropriés. Ne pas entrer sur les lieux du feu sans un équipement de protection complet. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants et les structures exposés au feu. Lutter contre l'incendie d'aussi loin que possible. Ramasser l'eau contaminée du feu séparément. Empêcher le ruissellement de l'incendie d'atteindre les égouts ou les masses d'eau car il contiendra des substances qui peuvent être dangereuses pour l'environnement. Porter un appareil respiratoire isolant autonome et des vêtements de protection appropriés. Ne pas entrer sur les lieux du feu sans un équipement de protection complet. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants et les structures exposés au feu. Lutter contre l'incendie d'aussi loin que possible. Ramasser l'eau contaminée du feu séparément. Empêcher le ruissellement de l'incendie d'atteindre les égouts ou les masses d'eau car il contiendra des substances qui peuvent être dangereuses pour l'environnement.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Équipements de protection et mesures d'urgence. Porter l'équipement de protection approprié.

Précautions relatives à l'environnement :

Assurer une ventilation adéquate.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Endiguer le déversement puis pomper à l'aide d'équipement approprié dans des récipients à cet effet. Les petits renversements peuvent être récupérés avec un absorbant inerte (sable, sciure de bois) et placés dans des contenants appropriés. Laver l'endroit du déversement. Ne pas permettre au produit d'atteindre les égouts ou les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité de manutention :

Ouvrir et manipuler les contenants avec soin. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter d'inhalier les vapeurs ou les bruines. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Laver les mains avant, pendant les pauses et après le travail.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités :

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2018-01-01
Date d'entrée en vigueur : 2008-11-03
Date d'expiration : 2021-01-01

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré dans les contenants d'origine bien fermés. Entreposer à l'écart de la nourriture et des agents oxydants. Protéger du gel. Garder les contenants secs.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de protection individuelle :

Limites de l'exposition : Non établie
Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.
Protection de la peau et du corps : Gants de protection en caoutchouc ou plastique.
Protection respiratoire : Porter un respirateur approuvé s'il y a présence de vapeurs ou bruines lors de la manipulation ou de la transformation de ce produit. Utiliser des filtres appropriés. Ne pas dépasser la capacité des filtres.
Autre équipement protecteur : Porter un vêtement de travail lors de la manipulation pour éviter un contact avec la peau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence (état physique, couleur, etc.) : Liquide, jaune
Odeur : Caractéristique
pH : 9-10
Poids spécifique : CA.1.08
Point de congélation (°C) : CA.-6
Point initial d'ébullition et domaine (°C) : >100
Point d'éclair (°C) : >100
Inflammabilité (solide, gaz) :
Solubilité(s) : Miscible dans l'eau

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable
Matériaux incompatibles : Éviter tout contact avec des agents oxydants
Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique peut générer des oxydes de carbone, d'azote et de soufre.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité

DL (50) (orale aiguë)	>2000 MG/KG	Déterminée sur :	Rat
Irritation cutanée :	Non-irritant	Déterminée sur :	Lapin
Irritation oculaire :	Non-irritant	Déterminée sur :	Lapin

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2018-01-01
 Date d'entrée en vigueur : 2008-11-03
 Date d'expiration : 2021-01-01

Élimination biologique

CA. 45 %

Analyse : Cot aérobique

Méthode : Non disponible

NE PAS PERMETTRE D'ATTEINDRE LES EGOUTS OU LES COURS D'EAU.

Toxicité aquatique

Espèce : Non disponible CL100 : Non disponible MG/L Durée : Non disponible

Espèce : Non disponible CL50 : Non disponible MG/L Durée : Non disponible

Espèce : Truite arc-en-ciel CL 0 : >1000 MG/L Durée : 48 hre

DONNEES D'UN PRODUIT SIMILAIRE.

Toxicité sur les bactéries

Aucun effet inhibit (MG/L) : >100

Effet inhibit. 50% (MG/L) :

Méthode

DONNEES D'UN PRODUIT SIMILAIRE.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des résidus :

Les résidus peuvent être incinérés ou solidifiés et enfouis dans des sites approuvés. Observer la réglementation locale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlements canadiens sur le transport

TMD :	Classe :	Division :
	Risque subsidiaire :	Division :
	Grp d'emballage :	UN # : Non réglementé
Appellation réglementaire :		Non réglementé

Règlements sur le transport international

IATA :	Classe :	Division :
	Grp d'emballage :	UN# : Non réglementé
Appellation réglementaire :		Non réglementé

Règlements sur le transport par voie maritime

IMDG :	Classe :	Division :
	Grp d'emballage :	UN# : Non réglementé
Appellation réglementaire :		Non réglementé

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer le format d'emballage, la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

LCPE

Liste des subst. prioritaires : non

La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Date de révision : 2018-01-01
Date d'entrée en vigueur : 2008-11-03
Date d'expiration : 2021-01-01

Liste des subst. toxiques : non
Préavis à l'exportation : non
Inscrite sur LIS : oui
Inscrite sur LES : non

La classification selon la LCPE a été établie.

TSCA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés dans les règlements de la loi sur le contrôle des substances toxiques. (Etats-Unis)

FDA

21 CFR 176.170, 176.180

USDA

Ce produit n'est pas enregistré avec le USDA.

16. AUTRES INFORMATIONS

Le produit doit être entreposé, manipulé et utilisé conformément aux Lois et aux Règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

Les informations fournies ici sont supposées être exactes mais ne sont pas garanties l'être qu'elles proviennent de compagnie ou non.

Avis au lecteur

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont fournis qu'à titre indicatif pour la manutention du produit et ont été rédigés de bonne foi par un personnel technique compétent. Ils ne doivent toutefois pas être considérés comme complets; les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent s'étendre à d'autres aspects. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

LABORATOIRE MAG QUÉBEC INC. ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages, des pertes, des blessures corporelles ni des dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation des présents renseignements.